

# Communauté de communes du VAL de SEE

--:--:--

(arrêté préfectoral constitutif du 27 décembre 2012)

## **A - COMPETENCES OBLIGATOIRES**

### **A1 - Aménagement de l'espace**

- A11 - Etudes, création et aménagement des zones industrielles, artisanales et commerciales
- A12 - Mise en place du schéma de cohérence territoriale (SCOT) et adhésion à un syndicat mixte pour la mise en oeuvre de ce document
- A13 - Aménagement numérique du territoire : établissement et exploitation des infrastructures et des réseaux de télécommunication (adhésion au syndicat mixte Manche Numérique)
- A14 - Assurer le développement équilibré du territoire du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel par la mise en œuvre des études préalables et des projets retenus dans la Charte de développement du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel.
- A15 - Adhésion au syndicat mixte qui assurera le développement équilibré de son territoire par la mise en œuvre du projet du Pays ou de la Charte de développement du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel.

### **A2 - Actions de développement économique**

- A21 - Etude, réalisation d'opérations d'installation et d'extension d'entreprises
- A22 - Action de développement touristique
- A23 - Gestion de l'office du tourisme intercantonal
- A24 - Espace Pierre Aiguiton (camping)
- A25 - Etudes pour activer ou rénover l'économie du canton (au point de vue artisanal, commercial, industriel et touristique)
- A26 - Etudes, actions et soutien en faveur de l'économie agricole, de l'animation et de la protection de son environnement, à l'exception des questions de remembrement
- A27 - Actions pour le développement du commerce et de l'artisanat (ORAC - opération de restructuration de l'artisanat et du commerce - ou procédure comparable).

## **B - COMPETENCES OPTIONNELLES**

### **B1 - Protection et mise en valeur de l'environnement**

- B11 - Etudes, création et gestion des déchetteries et de tous les équipements touchant à la collecte et au traitement des ordures ménagères
- B12 - Ramassage, transport, traitement et collecte sélective des ordures ménagères
- B13 - Etude et travaux sur les cours d'eau et sur les milieux humides associés des bassins de la Sée et de la Sélune, et adhésion et participation à l'association gestionnaire des postes de technicien de rivières
- B14 - Eparage (de toutes les voies communales)
- B15 - Lutte contre les ragondins
- B16 - Etude, promotion, réalisation, exploitation de l'ensemble des énergies renouvelables.

### **B2 - Politique du logement et du cadre de vie**

- B21 - Actions en faveur du logement social et du soutien aux personnes âgées et de leurs diverses formes d'accueil
- B22 - Mise en place d'actions d'opérations de réhabilitation du parc locatif privé (OPAH ou procédure comparable)

B23 - Réalisation des VRD (voiries et réseaux divers) pour les lotissements HLM menés sur les communes ayant une population inférieure à 1 500 h. A l'issue des travaux, la voirie de ces lotissements est intégrée dans la voirie communale

B25 - Electrification rurale.

### **B3 - Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire**

B31 - Voirie d'intérêt communautaire

### **B4 - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et d'équipements scolaires pré-élémentaires dans le respect de la carte scolaire**

B41 - Participation à la vie et à la promotion du collège

B42 - Ramassage scolaire en faveur du collège

B43 - Réalisation, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire suivants :

- . salle de sports de Brécey
- . halle de sports de Brécey
- . terrain synthétique de Brécey
- . 3 terrains de football de Brécey
- . piscine de Brécey
- . salle de sports de Juvigny le Tertre
- . terrain de football de Juvigny le Tertre
- . terrain de tennis de Juvigny le Tertre

B47 - Médiathèques et bibliothèques

B48 - Espace Pierre Aguiton (plaine équestre, plan d'eau, haras, parking)

B49 - Mise en place et gestion des EPN (espaces publics numériques)

B50 - Gestion du relais des arts de la Chapelle Urée.

### **B5 - Action sociale d'intérêt communautaire**

B51- Création d'un centre intercommunal d'action sociale (CIAS) pour exercer toutes les compétences dévolues aux centres communaux d'action sociale (CCAS), à l'exclusion, pour les CCAS, des communes membres des interventions auprès des personnes sous forme de prestation en espèce ou en nature

B52 - Structures multi-accueil (halte-garderie / crèche)

B53 - Centre social

B54 - Mise en place et gestion d'un relais assistante maternelle (RAM)

B55 - Centre de loisirs sans hébergement (CLSH)

B56 - Versement du contingent d'aide sociale aux communes du canton de Juvigny le Tertre.

### **B6 - Tout ou partie de l'assainissement**

B61 - Assainissement collectif des eaux usées : réalisation des études, des travaux et du suivi

B62 - Assainissement non collectif : mise en place et gestion d'un SPANC (service public d'assainissement non collectif)

## **C – COMPETENCES FACULTATIVES**

C10 - Le service de secours, incendie et protection civile

C11 - Mise en place de l'éclairage public du carrefour de l'Embranchement ainsi que l'aménagement des accès et de l'environnement du Relais des artistes

C12 - Adhésion à la PAIO (Permanence d'accueil, d'information et d'orientation) ou à toute autre structure remplissant les mêmes missions.

C13 - Versement de subventions aux associations d'intérêt communautaire

C14 - Etre habilité à intervenir dans le cadre de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage déléguée au nom et pour le compte de ses communes membres et à leur demande ainsi qu'auprès de syndicats mixtes ou de tout autre organisme de coopération

C15 - Organisation de l'agence postale intercommunale de Juvigny le Tertre

C16 - Services publics à la demande de transports non urbains de personnes, par délégation du Département de la Manche (Manéo - service de proximité)